



CEPM
maiz'EUROP'

16 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marché du maïs : une indispensable protection !

Le revenu des céréaliers, et a fortiori celui des maïsiculteurs, s'est affiché en net retrait pour la campagne 2013. La conjoncture actuelle sur le marché mondial du maïs ne laisse malheureusement que peu d'espoir quant au redressement des prix de marché du maïs européen dans un contexte où la production de la première céréale mondiale sera au rendez-vous pour cette campagne.

La dégradation continue des cours internationaux (-100 \$/T en 12 mois) vient de conduire la Commission Européenne, conformément aux dispositions réglementaires, à établir dès aujourd'hui, un droit de douane appliqué aux importations de maïs sur le territoire de l'Union Européenne.

Cette situation démontre clairement qu'un dispositif, bien que très insuffisant, de droit de douane sur les importations de maïs sur le territoire reste nécessaire pour freiner la chute des prix européens. Elle confirme l'inquiétude des producteurs de maïs face au démantèlement progressif des outils de gestion du marché européen, et en particulier celui de l'intervention aujourd'hui réduite à un simple principe. A cela s'additionne une réforme de la PAC qui va conduire à une baisse drastique des soutiens et à une mise à mal des revenus des producteurs.

Dans ce contexte, la CEPM et l'AGPM appellent donc les négociateurs européens à n'accorder aucune concession supplémentaire dans les discussions en cours visant à conclure des accords de libre-échange, en particulier avec les Etats-Unis ou le Mercosur. Il en va de la protection du revenu des maïsiculteurs européens.

Contact :

CEPM : Luc Esprit, Délégué permanent – +33 (0)1 44 31 10 93 / +33 (0)6 80 31 65 45